

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_033

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 juillet 2021

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 10
de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Convention de passage d'un
chemin de randonnée chez un
particulier**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno

Absents : Kris HEYNDRIKX

Excusés :

Procuration de : PAUL Bénédicte par ARENA Antoine, TEULER Pierre par CARLAVAN Lydie, GASSEND Christian par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/07/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été interpellé par un collectif de randonneurs au sujet de difficultés rencontrées quant à l'accès à des chemins de randonnée sur circulant sur des parcelles privées appartenant à la famille Arbez.

Dans un premier temps, un accord amiable a été convenu avec la famille Arbez afin de modifier temporairement le tracé du chemin existant de manière à contenter à la fois les usagers et les propriétaires. Une convention précisant les détails de cet accord a été établie.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à cette convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2021 004-210400479-20210706-DE_2021_033-DE

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,

Antoine ARENA

